

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**Arrêté du 15 juin 2016 modifiant l'arrêté du 25 avril 2016 fixant le nombre de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des conservateurs du patrimoine du ministère de la culture et de la communication ouvert au titre de l'année 2015**

NOR : MCCB1615485A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 15 juin 2016, l'arrêté du 25 avril 2016 fixant le nombre de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des conservateurs du patrimoine du ministère de la culture et de la communication ouvert au titre de l'année 2015 est modifié comme suit :

Au lieu de : « Le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des conservateurs du patrimoine du ministère de la culture et de la communication est fixé à 31. Ils sont répartis de la manière suivante :

- spécialité “archéologie” : 6 postes ;
- spécialité “archives” : 3 postes ;
- spécialité “monuments historiques et inventaire” : 1 poste ;
- spécialité “musées” : 21 postes. »,

Lire : « Le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des conservateurs du patrimoine du ministère de la culture et de la communication est fixé à 32. Ils sont répartis de la manière suivante :

- spécialité “archéologie” : 6 postes ;
- spécialité “archives” : 3 postes ;
- spécialité “monuments historiques et inventaire” : 1 poste ;
- spécialité “musées” : 22 postes. »